



Grande Reyssouze

Compte rendu Rendez-vous n°6 Mercredi 3 mai 2023

Ordre du jour :

- Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles Parant et Perrault par Charline LIOTIER, Maire adjointe au patrimoine et énergie
- Point d'étape du projet compost
- Retour sur les formations proposées
- Opération Ville propre 5ème édition
- Plus verte la Bresse le festival qui en jette (pas) : appel à volontaires

Présentation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles Parant et Perrault par Charline LIOTIER, maire adjointe au patrimoine et énergie

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie, plusieurs scénarios sont proposés par Negawatt selon trois critères :

- SOBRIETE : faire attention aux besoins, savoir les prioriser, et redimensionner correctement notre consommation pour aller à l'essentiel
- EFFICACITE : réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin
- RENOUVELABLE : privilégier des sources et provenances d'énergies alternatives permettant de remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires

Le photovoltaïque permet de répondre à un besoin local, de **relocaliser la production d'énergie** et de **réduire la dépendance énergétique** et le **cout de transport**.

A l'échelle européenne le développement des énergies renouvelables sert majoritairement à se soustraire de la production d'électricité fossile. C'est également le moyen le plus rapide de pouvoir électrifier certains usages, comme la mobilité (1^{er} secteur d'émissions en France)

Les installations actuelles :

A ce jour, la Ville a déployé des panneaux photovoltaïques sur les groupe scolaires Saint Exupéry et Arbelles, sur les gymnases Saint Exupéry et Villard et sur la MCC. La production annuelle de ces installations s'élève à 195 MWh soit 5.4% de la consommation annuelle d'électricité du patrimoine de la Ville. Cela correspond également à la consommation de 90 foyers.

A termes, le but serait de développer de centrales photovoltaïques sur le patrimoine existant de la Ville à l'occasion des rénovations énergétiques globales des bâtiments ou lors des constructions neuves :

- Maison du cirque → 63 kWc (2023) ;
- GS Jarrin → 36 kWc (2024) ;
- GS Peloux → 36 kWc (2025) ;
- GS Daudet → 36 kWc (2025))

Le principe de l'autoconsommation collective :

Cela consiste à consommer sa propre production d'électricité et de réduire sa dépendance vis-à-vis du réseau national

d'électricité. Un ou plusieurs producteurs d'électricité sont liés à un ou plusieurs consommateurs d'électricité dans une entité unique de moins de 2km de rayon.

Projet d'installation à Charles Perrault et Louis Parant :

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles Parant et Perrault prend donc part dans le chantier de la transition écologique.

Les groupes scolaires Charles Perrault et Louis Parant seront équipés de panneaux photovoltaïques dont la puissance totale s'élèvera respectivement à 74 kWc et 136 kWc.

La production annuelle avoisinera les 82.72 Mkw/an pour Charles Perrault et 151 Mkw/an pour Louis Parant.

Dans le cadre du projet Charles Perrault et Louis Parant, il y a une volonté de **mettre en place une boucle locale** avec une production et une autoconsommation individuelle par les deux groupes scolaires puis une **autoconsommation collective** à destination de l'Hôtel de Ville, le Théâtre, l'Épicerie solidaire et la Médiathèque Vailland. Le surplus sera redirigé vers le réseau Enedis.

Caractéristiques techniques des panneaux photovoltaïques :

- Fabrication chinoise car il n'y a pas de possibilité légale d'opérer une préférence locale dans le cadre des marchés publics. La Ville a néanmoins instauré un seuil de bilan carbone à ne pas dépasser.
- Garantie 12 ans et continue d'atteindre 85% de leur puissance initiale au bout de 25 ans.
- Recyclables par l'éco-organisme SOREN (anciennement PV cycle) qui gère leur collecte et leur recyclage en France, il est financé par une écotaxe lors de la vente du matériel (sur le même principe que pour l'électroménager par exemple). Le verre, le silicium et les câbles peuvent être récupérés et utilisés afin de produire de nouveaux panneaux.

Les questions des conseillers citoyens

- *La production est-elle instantanément utilisée ?*

L'énergie produite repart dans le réseau. En revanche, la MCC fonctionne sur une autogestion.

- *L'installation se fait-elle à un moment spécifique ?*

On privilégie le moment de la rénovation des bâtiments ou lors de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'intégrer aux chantiers.

- *La Ville fait des efforts particuliers en la matière mais au niveau des constructions privées que peut-elle faire ?*

La Ville n'a pas la main sur les projets privés. En terme d'incitation, elle vend des terrains moins chers pour des projets de construction de bâtiments à basse consommation. Lorsque la Ville est propriétaire, il n'y a aucun problème pour envisager de telles installations mais lorsqu'il s'agit du domaine privé, le levier d'incitation peut parfois être difficile à trouver. Un effet d'entraînement peut jouer néanmoins et inciter les propriétaires à l'installation de panneaux photovoltaïques.

- *Pour ce qui est du principe de l'autoconsommation, pourquoi ne pas étendre la boucle ?*

Il faut assurer une certaine proximité des bâtiments pour les boucles locales. La boucle ne peut pas s'étendre au-delà de 2km.

- *La Ville peut-elle être dédommée pour le surplus d'électricité produite ?*

Oui, la Ville revend le surplus à Enedis.

- *Pourquoi ne pas reverser les surplus vers les logements ?*

Afin d'obtenir rapidement les subventions et le financement, il est impossible de faire autre chose que du public.

- *Quels sont les plus gros bâtiments en terme de toiture pour l'installation des photovoltaïques ?*

Les plus grandes surfaces de toitures à Bourg-en-Bresse sont des bâtiments tels que les écoles et les gymnases. Il faut

savoir aussi que le photovoltaïque n'est pas obligatoirement à installer sur des toits et peut s'installer sur sol.

- *Est-ce que le projet d'installation sur le parking d'Ainterexpo est toujours d'actualité ?*

Ainterexpo appartient à Grand Bourg Agglomération. Le projet est toujours d'actualité mais il a pris du retard.

- *Le choix des fournisseurs s'est-il fait selon une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises)¹ ? Les finances et engagements lancés par la Ville de Bourg-en-Bresse sont-ils rentables ?*

La Ville poursuit bel et bien une démarche RSE dans le choix de ses fournisseurs. Par ailleurs la Ville a intégré un critère supplémentaire de bilan carbone. Pour ce qui est du retour sur investissement, ce dernier est difficile à évaluer car le coût de l'énergie est fluctuant. Dans les faits, les économies attendues en année 1 par la Ville en termes de coûts d'énergie s'élèvent à 24 000 euros. Le temps de retour actualisé serait donc de 10 à 13 ans. A savoir que l'investissement initial de la Ville sur ce projet de toitures bénéficiera d'une subvention de 255 000 euros par le FEDER (Fond européen de développement régional), soit 75% du coût de l'investissement.

- *Est-ce que les panneaux photovoltaïques nécessitent un entretien important ?*

Le réseau a besoin d'être purgé de temps à autre mais la poussière n'est pas un frein.

Une conseillère citoyenne qui en possède un affirme n'avoir eu aucun souci de salissures ou d'impact sur la production en 15 ans d'installation.

Point d'étape du projet compost

- **Septembre 2023** : Installation du composteur
- **22 juin 2023** : Réunion de préparation à l'installation du composteur (choix de la date de l'installation, préparation du planning d'ouverture)
- **Juin 2023** : Rencontre avec les écoles pour leur proposer des animations autour du compost, ce qui permettrait de faire découvrir le projet et rencontrer plus de volontaires.
- **7 février 2023** : Visite de terrain pour identifier le lieu de l'installation du composteur
- **18 janvier 2023** : Réunion habitants pour informer et rechercher des bénévoles pour participer au projet
- **2022** : Réflexion sur le projet, rencontre avec le pôle déchets de Grand Bourg Agglomération

Retour sur les formations et visites proposées

Contrat de ville /janvier 2023 :

L'objectif de la formation était de prendre connaissance des projets déposés dans le cadre du contrat de ville en 2023 afin de rendre un avis collectif. Une présentation rapide des 45 projets a été proposée : résumé de l'action, bénéficiaires, coût de l'action... et classés en 6 thématiques : accès aux droits, culture, insertion professionnelle, jeunesse, lien social, santé et sport. Des questions ont été proposées (avez-vous envie de participer à ce projet ? une question au porteur ? ce projet répond à quel besoin...) Des temps de découverte des projets financés seront proposés dans les mois à venir.

Fab lab et musée numérique/février 2023 :

Soutenu par la Ville et accompagné par le Ministère la Culture et la Cité de La Villette, Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant ainsi que d'autres modules complémentaires, comme à Bourg en Bresse un Fablab. Il a été ouvert en mai 2021.

Le musée numérique permet de découvrir sur écran géant et tablettes près de 3 000 œuvres qui proviennent d'environ 120 musées. Des séances thématiques sont aussi proposées. Le programme peut être consulté sur le site internet de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté.

Le Fablab est un espace de création numérique qui permet de réaliser des objets grâce à une imprimante 3D, une découpeuse laser et d'autres outils à commande numérique. Une fois par mois il est possible de découvrir ce lieu, gratuitement.

¹ Intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales

Fresque du climat/mars 2023 :

La Fresque du climat permet à tous les publics de s'approprier le défi des changements climatiques. En retraçant les liens de cause à effet, les participants peuvent prendre du recul et comprendre les enjeux climatiques dans leur globalité. 42 cartes issues du rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont mises à disposition afin de faire ressortir les causes et les conséquences du changement climatique sous forme de réflexion et de discussion entre les participants.

Opération ville propre 5^{ème} édition

La première réunion de préparation pour l'opération Ville propre aura lieu le **19 juin à 18h00 à l'Hôtel de Ville (salle Bohan)**. Il est proposé cette année d'intégrer cette manifestation dans le cadre d'une Quinzaine des déchets et en parallèle une visite d'Organom ainsi que l'inauguration du projet compost du conseil citoyen de la Grande Reyssouze.

Plus verte la Bresse, le festival qui en jette (pas) : appel à volontaires !

Le conseil citoyen Gare Peloux Mail Citadelle organise un festival de l'écologie. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les habitants à la surconsommation (énergie, alimentation et textile) sans être culpabilisante ou donneuse de leçon.

Le format de la manifestation est la suivante :

- Vendredi 9 juin après-midi : accueil de deux classes des écoles du Peloux et Jarrin pour une chasse au trésor et un goûter local sans déchet dans le parc de la Madeleine.
En soirée, un ciné débat pourrait être organisé.
- Samedi 10 juin après-midi : stands au parc de la Madeleine avec différents partenaires (Système d'Echange Local, création de tawashi avec France Nature Environnement, association le Rep'R...) et déambulation musicale.

Le conseil citoyen Grande Reyssouze a été sollicité pour tenir un stand de présentation du projet compost, 3 personnes se portent volontaires pour être présents.

Désignation du référent du comité de suivi du budget participatif

Pascaline RODET se porte volontaire pour intégrer le comité de suivi de la deuxième édition du budget participatif.

Prochain Rendez-vous du conseil citoyen

Jeudi 28 septembre, lieu à confirmer

Participants : Dimitri ALLEMAND, Virginie ARCHAMBAULT, Catherine MAITRE, Allison MARTON, Brigitte PROST, Pascaline RODET, Lucien SOHAS

Pour la Ville de Bourg-en-Bresse : Charline LIOTIER (Maire adjointe au patrimoine et énergie), Béatrice MORIN (Conseillère municipale, référente élue du conseil citoyen Grande Reyssouze), Leslie COBO MOREL (chargée de mission démocratie locale), Nihal BOUTADARHARAT-MAUDUIT (chargée de vie citoyenne)

Invités : Catherine ESPINASSE, Jean CARRERE, Marie-Noëlle FOREY, Ali BACHA-HADLILER, Denise DUBOIS, Chantal CROZIER, Michaël FOSARO, Laurent BOCQUIN, Fatma BELALOU

Excusés : Nathalie COCHET, Pascal LEVROT



www.bourgenbresse.fr

Contact : Direction Citoyenneté Ville Durable
04.74.45.70.63 – democratielocale@bourgenbresse.fr